

1. Maintenez votre activité avec la consultation vidéo

- Mettez en place la téléconsultation dès que possible pour toutes vos consultations réalisables à distance
- Informez vos patients de cette modalité et aidez les à créer les meilleures conditions pour la séance
- Choisissez un outil de téléconsultation sécurisé (agrée Hébergeur Données de Santé) pour assurer la confidentialité de vos consultations
- Choisissez un outil de téléconsultation qui intègre un module de paiement pour garantir le règlement de vos consultations
- Reportez, dans la mesure du possible, les consultations que vous ne pouvez pas réaliser à distance

2. Réalisez au plus vite les démarches pour assurer la pérennité de votre cabinet

- Demandez un arrêt de travail si vous êtes concerné par une des situations suivantes :
 - contaminé par le coronavirus
 - en période d'isolement car ayant été en contact rapproché avec une personne diagnostiquée positive en coronavirus
 - garde d'enfant de moins de 16 ans ou en situation de handicapCommencez la démarche sur declare.ameli.fr
- Pour bénéficier du report de l'échéance mensuelle du 20 mars des charges URSSAF, dont le montant sera lissé sur les échéances à venir (avril à décembre), connectez-vous à votre espace en ligne URSSAF (urssaf.fr) et adressez un message via la rubrique "Une formalité déclarative" > "Déclarer une situation exceptionnelle"

3. Préparez au mieux la période post épidémie

- Reprogrammez tous les rendez-vous annulés en concertation avec vos patients
- Prévenez votre patientèle de l'évolution de votre activité (sur votre fiche Doctolib, par e-mail ou autres)
- Anticipez une forte demande de consultations dès la fin de la période de confinement en augmentant vos plages d'ouverture
- Restez visible auprès des patients, en maintenant à jour votre profil sur Doctolib
- Continuez à profiter du confort de la téléconsultation pour vous et vos patients

4. Restez informés

- Retrouvez les communications du gouvernement (gouvernement.fr/info-coronavirus)
- Rapprochez-vous de vos réseaux de psychologues ou groupes de supervision si vous avez besoin d'informations et conseils pratiques
- Consultez la rubrique "À lire COVID-19" dans votre agenda Doctolib si vous êtes partenaires
- Retrouvez les discussions des psychologues sur la Communauté Doctolib (community.doctolib.com)